



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACCORD D'ADHÉSION D'ASSOCIÉ INDÉPENDANT ET DE L'ACCORD POUR LES RÉSIDENTS CANADIENS ISAGENIX

Le présent document a pour objet d'exposer les Conditions générales (« Conditions générales ») s'appliquant à votre relation d'Associé indépendant avec Isagenix Canada ULC et/ou l'une de ses filiales (« Isagenix » ou la « Société »). Une fois que votre demande est envoyée et acceptée par Isagenix, un accord est créé entre vous et Isagenix. En conséquence, vous comprenez et acceptez ce qui suit :

### 1. Admissibilité

Pour être admissible à devenir Associé indépendant Isagenix, vous devez : (a) être légalement compétent et avoir atteint l'âge légal (âge d'au moins 18 ans ou âge de la majorité) pour conclure un contrat contraignant dans la juridiction dans laquelle vous résidez; (b) être citoyen ou résident, contribuable au Canada; (c) envoyer un Accord d'adhésion d'Associé indépendant Isagenix (« IAAA »), complet, lisible, intact et valide qui comprend vos coordonnées valides et précises; (d) examiner tous les matériaux et documents requis, y compris la Politique de confidentialité Isagenix, les Politiques et procédures Isagenix (« Politique » ou « Politiques »), le Plan de rémunération de l'équipe Isagenix (« Plan de rémunération ») et la Déclaration de divulgation des gains Isagenix et tous les contenus au complet et/ou les programmes de formation qui peuvent être exigés par Isagenix; (e) payer les frais d'abonnement; (f) fournir un numéro d'assurance sociale valable à l'attention d'Isagenix; et (g) ne pas avoir actuellement, ou avoir déjà eu un intérêt dans une position Isagenix (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre de la famille), (entité commerciale ou autre) durant la période de douze (12) mois précédant immédiatement l'envoi d'un IAAA (six (6) mois pour les membres Isagenix clients seulement), sauf si un client existant décide de se convertir en Associé en conservant la même position, immédiatement. (Voir la Politique 3.5 (Réinscription après annulation); (Admissibilité) pour des informations complémentaires.)

En soumettant un IAAA, vous présentez une demande d'autorisation légale pour devenir un Associé indépendant Isagenix et conclure un contrat avec Isagenix. Votre contrat avec Isagenix comprend l'IAAA et toutes ses conditions, tout accord d'entité pour les Associés indépendants, tout formulaire(s) de renouvellement, le Plan de rémunération de l'équipe Isagenix, la Politique de confidentialité Isagenix et les Politiques et procédures Isagenix et les documents d'orientation applicables, en vigueur au moment où vous soumettez cet IAAA, et toutes les modifications apportées à ces documents qui deviennent effectifs pendant la durée de votre IAAA (qui sont tous collectivement appelés, le « Contrat d'Associé »). Vous n'êtes pas obligé d'être Client, de participer au programme d'auto-envoi, de faire des achats ou de conserver un inventaire afin de nous rejoindre en tant qu'Associé indépendant, de participer pleinement, ou de gagner des primes ou des commissions dans le cadre du Plan de rémunération Isagenix ou de toute autre promotion commerciale d'Isagenix. Une redevance annuelle de renouvellement s'applique.

Vous reconnaissez avoir reçu, lu et compris la (a) Déclaration de divulgation de gains d'Isagenix qui contient les gains d'Associé indépendant les plus à jour, et d'autres chiffres et pourcentages de vente tels que publiés par Isagenix, (b) le Plan de rémunération et (c) les politiques, qui y sont intégrées et font partie de cet IAAA; et dont vous avez lu et accepté toutes les Conditions générales énoncées dans cet IAAA. Vous comprenez et acceptez que si vous avez modifié ces Conditions générales de quelque façon que ce soit, votre IAAA ne sera pas jugé acceptable par Isagenix, indépendamment du temps passé ou du paiement des commissions ou des primes. Isagenix peut, à sa discrétion, considérer que cet IAAA est nul ab initio et exiger que vous remboursiez toutes les commissions, les primes et les autres compensations qu'Isagenix vous a payées. Vous comprenez en outre que vous pouvez résilier votre contrat d'Associé à tout moment pour une raison quelconque. Pour résilier votre contrat d'Associé, vous devrez donner un avis écrit à Isagenix conformément à l'Article 11 ci-dessous.

Les termes utilisés, mais non définis dans les présentes, auront les significations énoncées dans les définitions ou les glossaires de documents Isagenix pertinents, tels que les politiques ou le Plan de rémunération.

### 2. Statut d'entrepreneur indépendant

Après l'acceptation de cet IAAA, vous comprendrez que vous deviendrez un Associé indépendant d'Isagenix (Associé indépendant ou Associé) et serez admissible à participer à la vente et à la distribution des biens et services Isagenix et à recevoir des commissions et des primes relativement à ces ventes, conformément au Contrat d'Associé.

Les Associés indépendants Isagenix, sous quelque forme que ce soit, sont des entrepreneurs indépendants. Vous



reconnaissez et acceptez que vous n'êtes pas un agent, un employé, un représentant légal ou un franchisé d'Isagenix, votre/vos parrain(s) ou tout autre Associé indépendant. Les Associés indépendants n'ont pas le pouvoir de lier Isagenix envers toute obligation. Il est de la responsabilité de chaque Associé indépendant de payer tous les revenus, les impôts locaux ou applicables en tant qu'entrepreneur indépendant, et les Associés indépendants ne sont pas admissibles aux prestations des employés, comme les indemnités de chômage, la rémunération du travailleur ou le salaire minimum.

Vous comprenez et acceptez que vous êtes responsable et devrez payer (i) tous les impôts fédéraux et provinciaux applicables à la retenue, les retenues à la source, TVP, TPS, TVH, l'impôt sur le revenu, les autres impôts, les cotisations d'assurance-emploi, les cotisations du régime de pensions du Canada, les cotisations d'indemnisation des travailleurs ou cotisations fiscales provinciales et autres prélèvements, les primes, les exigences de licences et les honoraires liés à votre rémunération et à vos activités en tant qu'Associé indépendant au titre et (II) à vos propres frais, remplir tous les documents et obtenir les licences telles qu'exigées par les lois, règles et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables, en ce qui concerne le contrat d'Associé et vos activités en tant qu'Associé indépendant. En tant qu'entrepreneur autonome indépendant, vous êtes également responsable de respecter les exigences de licences d'entreprises fédérales, provinciales ou locales applicables.

En tant qu'entrepreneur autonome indépendant, vous mènerez vos propres affaires indépendantes, achèterez et vendrez des produits et services disponibles à travers et par le biais d'Isagenix à votre propre gré. Vous disposez d'une liberté totale pour déterminer le nombre d'heures que vous consacrez à votre entreprise, et la programmation de ces heures est à votre seule discrétion. Isagenix ne vous fournira pas de lieu d'affaires, et si vous désirez un lieu d'affaires autre que votre propre résidence, vous serez responsable de l'obtention, de l'ameublement, de l'équipement, et du paiement pour un tel établissement. Les Associés indépendants devront déterminer leurs propres méthodes de vente, tant qu'il/elle se conforme aux Politiques et procédures d'Isagenix.

### **3. Paiement et rémunération**

Vous comprenez et acceptez que la totalité de votre rémunération pour les services que vous effectuez sera constituée (a) des bénéfices de vente en personne de produits Isagenix à des consommateurs finaux, et/ou (b) des commissions ou des primes payées par la société en fonction des commandes des consommateurs finaux. Les ventes ont lieu principalement dans des emplacements autres que des emplacements de détail fixes. La rémunération n'est pas déterminée par le nombre d'heures travaillées.

En tant qu'Associé indépendant, vous ne disposez pas d'une garantie de tout revenu ni n'êtes assuré de tout bénéfice ou de succès. Lors de l'examen du Plan de rémunération, vous acceptez de souligner que les ventes aux consommateurs finaux sont une exigence d'indemnisation, qu'aucun achat de biens ou de services n'est exigé, qu'aucuns frais de recrutement ne peuvent être dérivés du simple fait de parrainer d'autres Associés indépendants ou des clients, et qu'aucun bénéfice n'est garanti par le biais de la participation au Plan de rémunération. Vous devez également fournir une copie de la déclaration de revenus Isagenix la plus à jour à tous vos Associés potentiels. Vous acceptez de ne pas faire de déclarations fausses, non fondées ou trompeuses quant aux gains réels, potentiels ou prévus par la participation au Plan de rémunération. Les représentations relatives aux gains ou aux revenus doivent également respecter les politiques et lignes directrices applicables, le Plan de rémunération et les exigences légales de la juridiction dans laquelle vous réalisez une déclaration relative à vos gains.

Vous certifiez que ni Isagenix ni votre/vos parrain(s) n'a fait de réclamations de gains garantis ou de déclarations trompeuses de gains anticipés qui pourraient résulter de vos efforts en tant qu'Associé indépendant. Votre succès en tant qu'Associé indépendant dépend de vos propres efforts et compétences, ainsi que d'autres facteurs, dont certains que vous ne pouvez pas contrôler; et vous ne prévoyez pas de recevoir de revenu à la suite des efforts de toute personne ou entité autres que vous-même ((et votre conjoint (ou légalement reconnu conjoint de droit commun), si vous êtes copropriétaires d'une position)).

### **4. Interdiction de ventes en ligne**

Comme expliqué dans la Politique 4.5 (Revente de produits), les ventes en ligne de produits Isagenix sont interdites en dehors de votre site Web personnel Isagenix fourni par Isagenix. Vous convenez que vous (directement ou indirectement par un intermédiaire ou de manière instrumentale) n'offrirez, n'afficherez ou ne vendrez, ou ne faciliterez pas l'offre, l'affichage ou la vente de produits de Isagenix par le biais d'un forum en ligne, y compris tout site de commerce électronique ou des sites d'enchères, tels qu'eBay ou Amazon, des sites Web de détail, la radio ou la



télévision. Vous acceptez notamment de ne jamais proposer de produits Isagenix en vente sur des sites Web comme eBay.com, Amazon.com ou des sites semblables, et que vous n'aidez personne d'autre à le faire. Cet accord survivra à l'expiration ou à la résiliation du IAAA. Vous acceptez par la présente que vous n'utiliserez aucun site Internet, autre que le site Web personnel Isagenix, pour représenter, vendre ou commercialiser des produits Isagenix et/ou des opportunités d'affaires, à moins que vous n'envoyiez d'abord le site Web et les informations connexes au service de conformité d'Isagenix via [Compliance@isagenixcorp.com](mailto:Compliance@isagenixcorp.com), et après avoir reçu l'approbation écrite d'Isagenix pour utiliser le site Web.

## 5. Supports marketing

Vous acceptez par la présente de ne pas faire de publicité en utilisant le nom de Isagenix, les noms commerciaux ou les logos de quelque manière que ce soit, sauf de la manière permise en vertu de la Politique 6 (marques, publicité et utilisation d'Internet). En outre, vous ne faites aucune déclaration ou réclamation concernant les produits Isagenix, les occasions d'affaires, y compris le Plan de rémunération, et les programmes Isagenix au-delà des énoncés indiqués sur les étiquettes des produits et/ou dans le texte et les supports autorisés par Isagenix. Vous avez l'interdiction de produire, de vendre ou d'utiliser des supports écrits, enregistrés ou autres pour la publicité, la promotion ou la description des produits Isagenix, les opportunités d'affaires, y compris le Plan de rémunération, et les programmes qui n'ont pas d'abord été examinés et approuvés par Isagenix par écrit. Tous les supports doivent être fournis par Isagenix ou d'abord approuvés par Isagenix par écrit avant d'être utilisés.

Vous comprenez que vous ne pouvez pas supprimer, ajouter, modifier, altérer, réemballer, ré-étiqueter, recharger ou modifier les étiquettes sur tout produit Isagenix ou altérer tout texte Isagenix ou contenus de quelque façon que ce soit. Les produits ou les échantillons qui sont emballés ensemble par Isagenix dans le cadre d'une trousse ne peuvent être vendus individuellement.

## 6. Données personnelles et confidentialité

En tant qu'Associé indépendant, vous êtes assujetti aux termes de la Politique de confidentialité d'Isagenix (qui peut être trouvée ici ou sur [isagenix.com](http://isagenix.com)), qui est intégrée dans le cadre de ces Conditions générales. Vous reconnaissez avoir lu et compris la Politique de confidentialité et le consentement à l'utilisation de toute information personnelle que vous fournissez aux fins énoncées dans la Politique de confidentialité et dans votre IAAA.

Les données personnelles divulguées lors de la création de votre compte Isagenix ainsi que les données personnelles recueillies dans le cadre de l'accomplissement de nos obligations sont nécessaires pour qu'Isagenix opère et coordonne son réseau de distribution et réalise ses obligations en vertu de ce contrat et d'autres accords. Les données recueillies sont utilisées à de telles fins par les prestataires de services internes et les prestataires tiers d'Isagenix qui participent à l'exploitation et à la gestion du réseau de distribution. Par conséquent, vous consentez à la divulgation de vos nom, numéro(s) de téléphone, numéro de fax, adresse(s) de courriel, adresse(s) d'expédition et autres informations de contact énumérées sur votre demande ou autrement fournies à Isagenix, et aux informations concernant vos achats Isagenix (excluant les fiches de paiement/de comptes), les services internes de Isagenix, les prestataires de services externes, les parrains, les parrains de placement et l'équipe d'assistance.

## 7. Communications Isagenix et consentement

En devenant un Associé indépendant, vous acceptez de recevoir des communications de la part Isagenix, y compris par courrier électronique, par message texte, par appels et nouvelles données push. Vous convenez que les textes, les appels ou les messages préenregistrés peuvent être générés par des systèmes automatiques de numérotation téléphonique. Les communications d'Isagenix et de ses sociétés affiliées peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à : des communications opérationnelles concernant votre compte Isagenix ou l'utilisation de services Isagenix, des mises à jour concernant des fonctionnalités nouvelles et existantes, des communications concernant les promotions lancées par nos soins ou nos partenaires tiers, et des nouvelles concernant Isagenix et d'autres développements d'entreprises. Les frais de messagerie texte standard appliqués par votre fournisseur de téléphonie cellulaire s'appliqueront aux messages texte que nous envoyons.

Si vous souhaitez vous désabonner des courriels promotionnels, vous pouvez vous désabonner de notre liste de courriels promotionnels en suivant les options de désabonnement dans le courriel promotionnel lui-même ou en vous rendant sur votre compte en ligne Isagenix pour gérer vos abonnements et désélectionner les types d'informations que vous ne souhaitez pas recevoir. Vous continuerez à recevoir des courriels concernant les transactions liées aux

affaires, indépendamment des abonnements de messagerie qui sont choisis. Si vous souhaitez exclure les appels promotionnels ou les messages textes, vous pouvez le faire. Vous pouvez vous désabonner des appels téléphoniques promotionnels en demandant à être placé sur notre liste à ne pas contacter. Vous pouvez vous désabonner des messages textes ou des appels en entrant en contact avec le service à la clientèle au 1-(877) 877-8111. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas obligé de consentir à recevoir des courriels promotionnels, des messages textes ou des appels comme condition pour être Associé indépendant. Cependant, vous comprenez que le refus de recevoir de telles communications peut avoir un impact sur votre utilisation des services Isagenix et votre entreprise.

## **8. Utilisation limitée d'informations d'autres personnes**

Vous ne pouvez obtenir, enregistrer, utiliser, détenir, transférer, disposer, et autrement traiter les informations personnelles concernant les clients Isagenix, d'autres Associés indépendants Isagenix ou de toute autre personne (toutefois obtenues) uniquement en conformité avec l'IAAA, les politiques et la Politique de confidentialité. Sauf disposition contraire de la part d'Isagenix, vous : (a) êtes autorisé à utiliser ces renseignements personnels pour votre propre entreprise Isagenix uniquement, et pour aucun autre but; (b) vous conformez à vos obligations en matière de confidentialité et de sécurité des données énoncées dans votre contrat d'Associé, y compris les politiques et la Politique de confidentialité; (c) vous conformez aux obligations de confidentialité et de sécurité des données équivalentes à celles imposées par Isagenix en vertu de la loi applicable.

L'envoi de pourriels est interdit. L'envoi de pourriels inclut, mais n'est pas forcément limité à, ce qui suit : (a) envoyer des messages électroniques non sollicités contenant des courriels ou des adresses Web de votre compte aux utilisateurs en ligne; (b) les messages qui contiennent votre adresse de service dans les groupes d'actualité qui ne sont pas reliés à vos produits ou services; (c) la création de fausses « sources » dans un message électronique ou dans un groupe de discussion avec votre adresse de services, donnant ainsi l'impression que le message provient d'Isagenix ou de son réseau d'Associés indépendants; (d) envoyer des courriels non sollicités à des personnes qui ne sont pas dans votre équipe de vente ou avec qui vous n'avez pas de relations commerciales ou de relations personnelles antérieures.

## **9. L'utilisation du nom, de contenu similaire, de l'image d'Isagenix ou des témoignages à des fins promotionnelles**

En concluant cet IAAA, vous autorisez l'utilisation licite et illimitée de votre nom complet, ou similaire, de votre image, votre voix, vos commentaires écrits, vos témoignages ou tout autre document en rapport avec le marketing, la publicité, ou autrement, la promotion des produits Isagenix, des programmes de marketing, des opportunités, des services, ou des contenus promotionnels et des fournitures, sans rémunération ou toute contrepartie qui vous est versée. Vous consentez à la publication par Isagenix dans l'un de ses documents, que ce soit électroniquement ou en version imprimée, de votre nom, photo, ville et province ou territoire de résidence, des commissions, des primes, des récompenses, des prix, et des reconnaissances que vous recevez, et de toute autre information qu'Isagenix publie habituellement sur ses Associés, sans rémunération. Votre témoignage ou votre approbation des produits Isagenix ou de toute autre participation personnelle est fait de votre propre volonté et aucune somme monétaire ne vous sera payée à cet effet.

## **10. Carte de crédit, carte de débit, ACH et traite de banque**

Acceptation et autorisation

Afin de réaliser les commandes initiales et futures, vous devrez fournir à Isagenix une méthode de paiement valide, qui peut inclure votre carte de crédit, votre carte de débit et/ou vos coordonnées bancaires confidentielles (par votre chèque annulé) pour les fichiers d'Isagenix et exclusivement pour le paiement des produits, contenus, aides à la vente, et/ou services pour votre entreprise. Vous autorisez par la présente Isagenix à facturer votre carte de crédit ou votre carte de débit pour le montant de vos commandes ou, le cas échéant, de déduire le montant de vos commandes en transférant par voie électronique les fonds (virement ACH) depuis votre compte bancaire. Vous comprenez et acceptez que vous deviez prendre une décision commerciale personnelle en commandant des produits, des textes, ou d'autres articles d'Isagenix au nom de toute autre personne en autorisant l'utilisation de votre compte ou des informations de paiement, vous acceptez tous les risques associés et serez liés par les termes de cet IAAA indépendamment de toute décision ou des mesures prises par la personne que vous avez autorisée. Vous acceptez en outre de dispenser Isagenix de tout différend que vous ou Isagenix puissiez avoir avec une telle personne, résultant de vos décisions commerciales et des actions ou de celles de la personne.



Si vous ne payez pas pour les produits ou autres articles commandés par Isagenix, vous autorisez Isagenix à retenir les montants appropriés sur vos commissions et sur les paiements des primes, et de débiter ou de facturer vos comptes de débit ou votre carte de crédit ou les comptes de chèques électroniques que vous avez fournis à Isagenix. Si le paiement n'est pas fait, Isagenix peut, à sa discrétion, résilier ou suspendre votre IAAA, vos commissions et primes actuelles et futures, et peut placer votre position en statut inactif pour une période indéterminée, en plus des autres méthodes à la disposition d'Isagenix.

## 11. Terme et résiliation

Le terme de cet IAAA est d'un (1) an et sera automatiquement renouvelé à chaque date d'anniversaire, sauf s'il est résilié par vous ou par Isagenix. Vous pouvez résilier votre IAAA à tout moment et pour n'importe quelle raison en envoyant un avis écrit à Isagenix. Les demandes écrites d'annulation sont considérées comme effectives lorsqu'une demande valide est reçue par Isagenix. Les avis d'annulation peuvent être (a) envoyés à : Isagenix international, LLC, Attn: Account Requests, 155 E. Rivulon Blvd, Gilbert, AZ 85297; (b) envoyé par fax à : (480) 636-5386; ou (c) numérisés et envoyés par courriel depuis votre adresse courriel présente sur le fichier Isagenix à : AccountRequests@IsagenixCorp.com. L'avis écrit doit porter votre signature (à moins d'être envoyé par courriel depuis votre adresse courriel sur le fichier), votre nom manuscrit, adresse, et votre compte Isagenix ou numéro d'identification. Isagenix peut également résilier votre IAAA ou votre position à tout moment pour une raison quelconque.

Vous devez renouveler votre IAAA annuellement en payant les frais de renouvellement applicables de 39 \$US, plus taxes, à la date anniversaire de votre inscription (date de renouvellement). Si vous omettez de renouveler votre abonnement à la date de renouvellement, que ce soit intentionnellement ou non, vous risquez de renoncer à votre position, à votre rémunération et à d'autres avantages associés à votre abonnement. Frais de renouvellement automatique : Pour votre commodité, si vous êtes un Associé actif et réalisez une commande avec votre carte de crédit personnelle dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant votre date de renouvellement, Isagenix peut renouveler automatiquement votre IAAA en procédant à un prélèvement des frais de renouvellement applicables (plus taxes) sur la même carte de crédit, à condition que ce soit votre mode de paiement actuel au moment de la facturation des frais. Les frais de renouvellement seront facturés approximativement 5-7 jours avant votre date de renouvellement. Si vous ne souhaitez pas participer à ce renouvellement automatique, vous pouvez vous désabonner en entrant en contact avec le service à la clientèle au (877) 877-8111. (Les frais sont sujets à changement après préavis.) (Vous aurez la possibilité de résilier votre IAAA avant que tout changement de frais ne prenne effet.)

## 12. Garantie de satisfaction du produit

Isagenix fournit une garantie de satisfaction limitée de 30 jours au cours de laquelle les clients peuvent demander un crédit ou un remboursement. Veuillez noter que lorsque vous, en tant qu'Associé indépendant, vendez, livrez ou transférez des produits en personne, vous êtes personnellement responsable de la satisfaction de votre client. Si ces clients personnels sont insatisfaits d'un produit, ils devront passer par vous pour obtenir un produit de remplacement ou un remboursement. Veuillez vous reporter à la Politique de retour et de remboursement Isagenix (qui peut être trouvée ici ou sur Isagenix.com), qui est intégrée aux présentes comme référence, pour obtenir des détails et des informations supplémentaires. Vous pouvez contacter le service à la clientèle au (877) 877-8111 pendant les heures ouvrables pour toute question.

## 13. Politique de rachat (rachat)

Isagenix va racheter (rachat) auprès d'un Associé indépendant, à sa demande écrite, les produits actuellement négociables (achetés antérieurement par l'Associé) à 90 % du prix d'achat initial de l'Associé, achetés au cours des douze derniers mois (si le contrat d'Associé est résilié) ou dans les 30 derniers jours; conformément à la Politique de rachat raisonnable d'Isagenix, ou comme cela peut être exigé par la loi applicable. Les Conditions générales s'appliquent. Veuillez vous reporter à la Politique de retour et de remboursement/rachat Isagenix pour plus de détails.

Vous comprenez que les organismes fédéraux ou provinciaux n'approuvent pas ou ne soutiennent pas les programmes de marketing de réseau et vous ne pouvez pas faire de déclaration du contraire.

Vous reconnaissez et comprenez que l'acceptation de cet IAAA ne constitue pas la vente d'une franchise ou d'un distributeur, qu'il n'existe aucun territoire exclusif accordé à quiconque, qu'aucun honoraire de franchise n'a été versé



ou recueilli, et que vous n'acquiescez aucune garantie.

Vous ne pouvez pas transférer, déléguer ou autrement attribuer l'IAAA ou toute portion de celui-ci ou de tout droit, privilège, autorité, responsabilité, obligation ou obligation de celui-ci, sans le consentement écrit préalable d'Isagenix. Toute tentative de transfert, de délégation ou d'assignation sans autorisation écrite préalable d'Isagenix sera annulée ab initio, ne sera d'aucun effet, et sera une violation du contrat d'Associé. Isagenix peut transférer ou attribuer le contrat d'Associé et tout ou tous ses droits ou devoirs au titre du contrat d'Associé à sa seule discrétion et sans préavis, consentement ou accusé.

La violation de l'un des termes du contrat d'Associé ou de toute loi peut entraîner la confiscation des commissions, primes et/ou autres paiements d'Isagenix basés sur tout ou partie de votre organisation de marketing, l'annulation de votre IAAA, ou d'autres mesures correctives jugées appropriées par Isagenix à sa seule discrétion, et comme prévu dans les politiques. Sans limitation de ses droits ou autres méthodes, si votre contrat d'Associé est résilié ou annulé par Isagenix (ou par vous) à tout moment pour une raison quelconque, vous perdrez définitivement tous les droits en tant qu'Associé indépendant Isagenix, et vous renoncez à tous les droits et réclamations à votre organisation de marketing et à toutes les commissions, primes et autres paiements.

Vous acceptez de dégager, d'indemniser et de libérer Isagenix, ses actionnaires, dirigeants, administrateurs, employés et mandataires contre (a) toute réclamation ou responsabilité découlant des activités ou de la promotion de votre entreprise et de votre position Isagenix, et (b) de toute réclamation pour dommages consécutifs, spéciaux, punitifs ou exemplaires contre Isagenix pour quelque raison que ce soit. En outre, vous acceptez de renoncer à, (a) toute réclamation ou responsabilité découlant des activités ou de la promotion de votre entreprise et de votre position Isagenix, et (b) toute réclamation que vous pourriez avoir pour des dommages consécutifs, spéciaux, punitifs ou exemplaires contre Isagenix pour quelque raison que ce soit.

Vous convenez que tout litige non résolu sera résolu et réglé selon et conformément à la Politique 9.10 (Arbitrage et droit applicable). Dans le cas où un litige ou une réclamation découlant de ou relative au IAAA, n'est pas soumise à l'arbitrage tel qu'énoncé dans ladite Politique 9.10, les lois de l'État de l'Arizona s'appliquent, et les parties conviennent que la juridiction compétente et le lieu compétent doivent être dans l'État et les juridictions fédérales de l'Arizona (sauf dans les cas où Isagenix cherche une mesure injonctive, dans ce cas, une telle injonction peut être entendue et déterminée par les tribunaux de la province ou du territoire au Canada selon le choix d'Isagenix. Cet IAAA lie les successeurs et les ayants droit autorisés des deux parties.

Les dispositions du contrat d'Associé sont indissociables. Dans le cas où un arbitre ou un tribunal compétent détermine qu'une partie du contrat d'Associé n'est pas applicable à tout égard, le reste du contrat d'Associé s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi sans affecter le caractère exécutoire des autres dispositions.

Aucune renonciation de tout défaut ou violation de votre contrat d'Associé, ou omission de faire respecter les droits qui y figurent, sera considérée comme une renonciation par Isagenix de tout défaut ultérieur ou violation de celui-ci ou de toute autre disposition.

Cet IAAA peut être exécuté et soumis par voie électronique conformément à la loi applicable. Les dispositions de votre contrat d'Associé, y compris tous les documents intégrés dans les présentes par renvoi, représentent l'intégralité de l'accord entre vous et Isagenix et remplacent tous les accords antérieurs, les ententes et les obligations entre vous et Isagenix, au regard du sujet des présentes. Vous reconnaissez avoir eu l'occasion de faire réviser cet IAAA, le Plan de rémunération, et les politiques et tout autre matériel connexe à Isagenix, par le conseiller juridique de votre choix.

Vous comprenez et convenez qu'Isagenix, afin de conserver un système de commercialisation viable et pour diverses autres raisons, peut apporter des modifications aux IAAA, aux politiques, aux documents d'orientation, au Plan de rémunération, aux documents de l'entreprise, aux sites Web et aux pages Internet, aux aides de vente et autres contenus et à leurs prix, produits et prix des produits. Vous comprenez que vous serez lié par ces modifications 30 jours après la publication (ou dans le délai minimum requis par la loi applicable, le cas échéant) dans les documents officiels d'Isagenix ou lors de l'affichage des modifications ou avis de ceux-ci sur votre Espace-gestion d'Associé. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, votre seule alternative est de résilier votre IAAA.



**Contactez-nous**

**Si vous avez des questions ou des doutes, veuillez nous contacter par :**

**Courriel:**        [Support@IsagenixCorp.com](mailto:Support@IsagenixCorp.com)

**Téléphone:**     (877) 877-8111

**Télécopie:**     (480) 636-5386

**Lettre:**         Isagenix International, LLC  
                      Attention: Service à la clientèle  
                      155 E. Rivulon Blvd  
                      Gilbert, AZ 85297

